

# Vigne

## Bilan de la surveillance en 2017

La campagne 2017 a été marquée par la prédominance des épisodes de gel de fin avril qui ont touché la plupart des vignobles, et une sécheresse prononcée pour les vignobles méridionaux. Ces évènements climatiques ont significativement impacté la production de raisins. Contrairement à 2016, mildiou et oïdium se sont faits discrets. Mais les maladies de dépérissement menacent toujours ce patrimoine national.

### Présentation – contexte

Deuxième vignoble mondial en termes de surface après l'Espagne, le vignoble français couvre 783 000 ha (3 % des terres arables en France), dont 752 000 ha en production, soit 10 % des surfaces mondiales de vignoble de cuve.

#### Éléments économiques

Le chiffre d'affaires de la filière vin est estimé à 12,5 milliards d'euros (tous vins confondus), soit 15 % de la valeur de la production agricole. La France a été le premier pays exportateur au niveau mondial de vins et eaux de vie en 2016, en valeur (11,1 milliards d'euros). À titre de comparaison, les vins et spiritueux sont le deuxième secteur économique exportateur national derrière l'aéronautique et le premier secteur exportateur agroalimentaire.

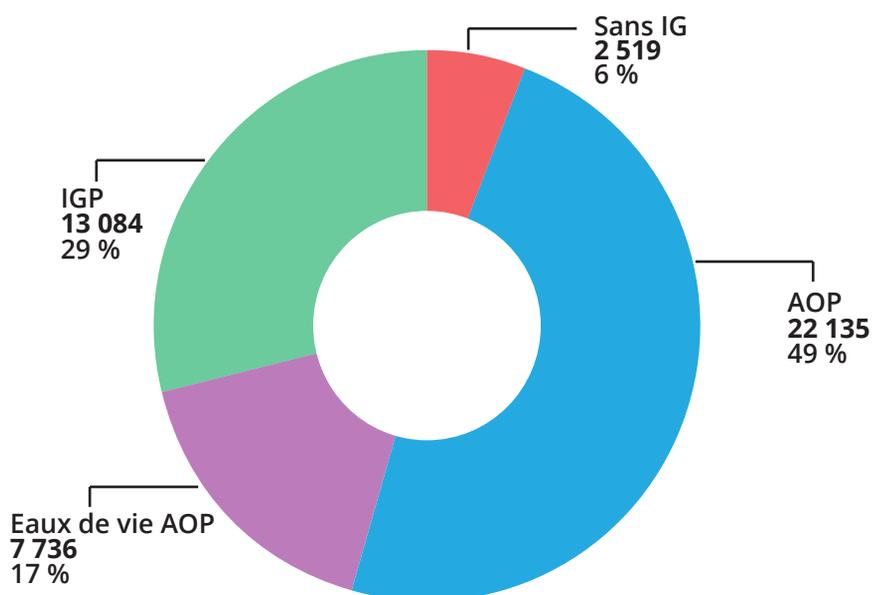
Les productions issues du vignoble se répartissent en plusieurs catégories (**figure 1**) :

- > 49 % des volumes sont des vins d'Appellation d'origine protégée (AOP), pour 59 % des superficies viticoles ;
- > 29 % des volumes sont des vins d'Indication géographique protégée (IGP), pour 26 % des superficies viticoles ;
- > 17 % des volumes sont des vins destinés à la production d'eaux de vie (Cognac et Armagnac) ou des raisins de table (10 % des superficies viticoles) ;
- > 6 % des volumes sont des vins sans indication géographique (sans IG), pour 5 % des superficies viticoles.

Le raisin de table se concentre essentiellement sur deux bassins de production : le Sud-Est (secteur du Ventoux) et le Sud-Ouest (secteur de Moissac).

Avec 36,8 millions d'hl, la récolte 2017 est historiquement faible. Elle est inférieure de 19 % à celle de 2016 et de 18 % à la moyenne des cinq années précédentes (2012 à 2016).

Figure 1 : Volume de vins en millions d'hl et en pourcentage



Source : Agreste, statistique agricole annuelle, juillet 2017  
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/statistique-agricole-annuelle-saa/>

## Enjeux sanitaires de la filière

### Organismes de quarantaine

La vigne est potentiellement concernée par quatre organismes de quarantaine (selon la réglementation européenne) présents sur le territoire français : **flavescence dorée**, nécrose bactérienne, **phylloxera** et **Xylella fastidiosa** (absent sur vigne en France).

#### → LA FLAVESCENCE DORÉE

**Cette maladie de la vigne, fortement épidémique, fait l'objet d'un article spécifique** (cf. Bilan de la surveillance 2017 – **Flavescence dorée**).

#### → LA NÉCROSE BACTÉRIENNE

Cette maladie concerne environ 20 000 ha en Nouvelle-Aquitaine (Landes et Charente), Occitanie (Gers et Pyrénées-Orientales) et Auvergne-Rhône-Alpes (Diois). Elle peut se propager par la pluie et le vent, le matériel infecté et les plants. La surveillance des vignes-mères et l'application des mesures prophylactiques rendent cette maladie peu préoccupante depuis une dizaine d'années.

#### → LE PHYLLOXERA

Ce puceron, à l'origine de la destruction d'une grande partie du vignoble à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ne pose plus de problème depuis l'utilisation de plants greffés sur porte-greffe résistants.

#### → XYLELLA FASTIDIOSA

Suite à la découverte de plants de vigne contaminés en Espagne (Baléares), la surveillance du vignoble a été renforcée en 2017 et des sessions de formations de viticulteurs, techniciens et délégataires ont été organisées par la DGAL et les SRAL. À ce jour, aucune contamination sur vigne n'a été trouvée en France.

**Cette bactérie fait l'objet d'un article spécifique** (cf. Bilan de la surveillance 2017 – **Xylella Fastidiosa**).

#### → LES MALADIES DE DÉPÉRISSEMENT

Elles constituent une problématique sanitaire majeure pour la filière. L'**esca** et le **black dead arm** sont les maladies les plus préjudiciables. Elles sont provoquées par un complexe de champignons qui occasionnent des

nécroses dans le bois et une mauvaise circulation de la sève. Les conséquences en sont l'apparition de symptômes foliaires plus ou moins importants qui pénalisent la photosynthèse et affectent le rendement et le taux de sucres dans les baies. Les cas les plus graves aboutissent à la mort brutale du cep par apoplexie. À l'heure actuelle, aucune méthode de lutte directe efficace n'a été trouvée.

C'est sur ces maladies que se concentrent les efforts de recherche. Elles ont donné lieu à deux appels à projets financés par le CASDAR en 2009 et 2013 (avec 2,5 M€ de concours financier du ministère chargé de l'agriculture).

Au-delà des maladies du bois, l'ensemble des maladies de dépérissement, liées à des causes connues ou inconnues émergentes, ont engendré un manque à produire estimé entre 2,1 et 3,4 millions d'hl en 2014. Cela se traduit par un manque à gagner proche de 1 milliard d'euros (étude BIPE 2015). Face à ce constat, la filière s'est engagée dans **un plan national de dépérissement du vignoble** avec une enveloppe de 10,5 millions d'euros sur 3 ans partagés entre les interprofessions viticoles et l'État.

#### Il se décline en 4 « ambitions » :

1. replacer le viticulteur au cœur de la lutte ;
2. produire du matériel végétal de qualité en quantité suffisante ;
3. coordonner les réseaux d'observation du vignoble pour anticiper les crises ;
4. lancer un plan de recherche-innovation-développement.

## Organismes émergents

***Drosophila suzukii*** provoque, depuis quelques années, des dégâts importants sur les cultures fruitières (fraises, cerises...). Sa présence est généralisée dans l'ensemble des vignobles français depuis 2014, mais jusqu'à présent les impacts directs sont très limités.

## Organismes de qualité

### → LES MALADIES CRYPTOGAMIQUES

Le **mildiou** et l'**oïdium** sont les maladies qui occasionnent le plus de traitements phytosanitaires (environ trois quarts des traitements). L'expression de ces maladies est liée essentiellement à des facteurs climatiques. Les défauts de protection peuvent entraîner une perte de récolte significative et une altération de la qualité.

Le **black-rot**, à l'origine de dégâts significatifs en 2014 et 2015, est une maladie sous surveillance.

Par ailleurs, le développement de la pourriture grise dépend en grande partie de la présence de blessures sur les baies (dont les dégâts de tordeuses), d'une aération insuffisante des grappes et de mauvaises conditions climatiques avant les vendanges. Les mesures prophylactiques sont prépondérantes pour contrôler cette maladie.

### → MALADIES VIRALES

La mise en place de la sélection sanitaire et la démarche de certification garantissent aux viticulteurs la disponibilité de matériel de multiplication indemne des principales maladies à virus : **complexe de la dégénérescence infectieuse de la vigne** (court-noué et mosaïque de l'arabette) et **enroulement**. Ces deux maladies se propagent par des vecteurs.

Les vecteurs du court-noué sont des nématodes ; en l'absence de produits de désinfection des sols, le repos du sol reste le moyen le plus efficace pour les éliminer.

Les vecteurs de l'enroulement sont des cochenilles.

Ces maladies à virus sont surveillées dans le cadre de la démarche de certification des bois et plants de vigne et font souvent l'objet d'exigences à l'exportation vers les pays tiers.

### → RAVAGEURS

La pression des ravageurs (insectes et acariens) diminue régulièrement depuis la mise en œuvre de la lutte raisonnée dans les années 1990 qui s'est traduite par une diminution de l'utilisation des insecticides et a favorisé la présence d'antagonistes (prédateurs ou parasites). Les acariens ne sont plus un véritable problème du fait de la présence des typhlodromes ; la pyrale de la vigne, ravageur majeur dans le passé, et la cicadelle des grillures ne provoquent que des dégâts occasionnels et très localisés. Les cochenilles transmettent le virus de l'enroulement et sont à l'origine de défauts d'aspect qui peuvent avoir des répercussions commerciales sur le raisin de table. Les tordeuses de la grappe peuvent provoquer des dégâts préjudiciables, notamment en permettant à la pourriture grise de s'installer par les perforations occasionnées par les chenilles. Deux espèces se partagent le vignoble : *Cochylis* (vignobles septentrionaux) et *Eudemis* (essentiellement dans le Sud). Le réchauffement climatique a tendance à favoriser cette dernière et pourrait avoir un impact sur les dégâts sur raisins, notamment par une troisième génération plus

importante, ce qui est souvent constaté. La forte progression de la confusion sexuelle comme moyen de lutte de biocontrôle contre les tordeuses de la grappe,

est à souligner : les superficies équipées de diffuseurs de phéromones sont passées de 15 000 ha à 50 000 ha en 10 ans.

## Dispositif de surveillance et bilan en 2017

### Le dispositif de surveillance

Il repose sur un réseau de plus de 2 000 parcelles. Dans la plupart des régions, l'utilisation des données des modèles épidémiologiques (essentiellement pour le mildiou et l'oïdium) complète les données d'observations et permet d'affiner l'évaluation de la pression phytosanitaire.

Vingt quatre éditions du Bulletin de Santé du végétal (BSV) concernent la vigne avec en moyenne dix-huit numéros par an de début avril à début août, ainsi qu'un BSV bilan en octobre ou novembre.

### Conditions météorologiques : le gel a marqué la campagne 2017

L'ensemble des bassins viticoles a été frappé par le gel de printemps, qui s'est étalé sur plusieurs jours à la fin du mois d'avril (**figure 2**). Les surfaces concernées sont importantes, notamment dans le Nord-Est (Alsace, Champagne et Jura) et sur la façade Ouest. Les pertes sont variables en fonction de la situation, du cépage et des moyens de protection mis en œuvre. Elles peuvent atteindre 100 % sur certaines parcelles. Le potentiel productif est fortement atteint : le Bordelais perd un tiers de sa récolte par rapport à une année moyenne (**figure 3**). Il faut remonter à 1991 pour retrouver de telles pertes dues au gel.

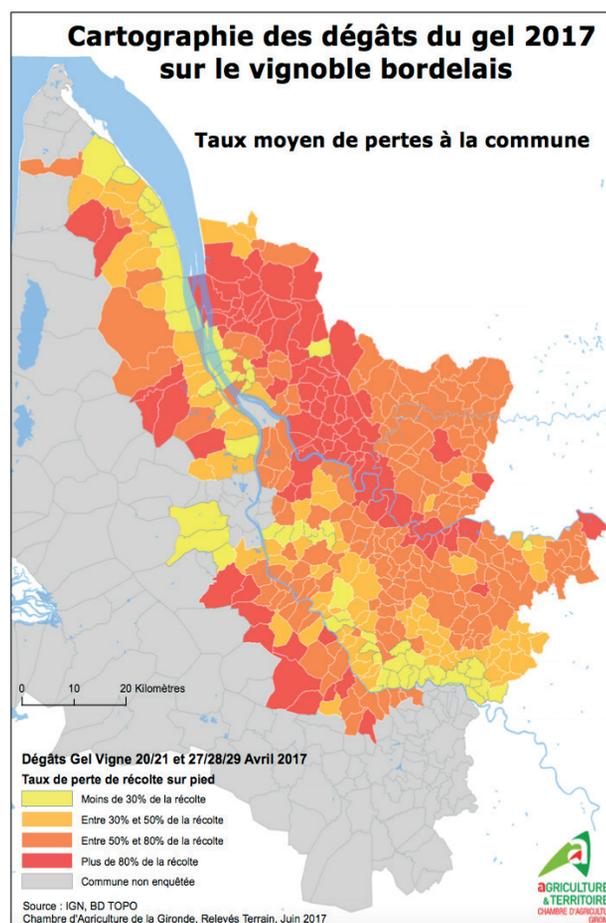
La sécheresse estivale a particulièrement marqué les vignobles du Sud. Ces deux phénomènes expliquent en grande partie la très petite récolte de 2017. La grêle a également frappé certains secteurs de Bourgogne, du Languedoc et du Sud-Ouest.

Des phénomènes de coulure importants ont touché le Grenache dans le Sud et le Chardonnay en Bourgogne. La douceur de la fin de l'hiver et un mois de juin très chaud ont provoqué une avance phénologique importante allant du débourrement jusqu'à la récolte. Les vendanges se sont déroulées avec 7 à 15 jours d'avance selon les régions (**figure 4**).

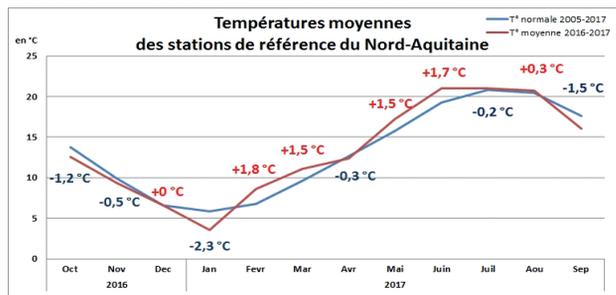
Figure 2 : symptômes de gel sur vigne (source : Ephytia INRA)



Figure 3 : Impact du gel dans le Bordelais



**Figure 4 : Des températures au-dessus de la normale en hiver et au printemps (exemple de la Nouvelle-Aquitaine)**



## Maladies : une année très calme

De manière générale, malgré un inoculum potentiellement actif, un début de printemps froid, le gel de fin avril et un nombre limité d'épisodes pluvieux ont freiné la progression du mildiou et favorisé son contrôle. L'avance de végétation, la croissance rapide qui a fait sortir précocement la vigne de sa période de plus grande sensibilité, et les conditions estivales chaudes et sèches ont globalement été défavorables au mildiou. Les pluies de fin de saison qui ont touché le vignoble n'ont eu d'impact que sur les feuilles, y compris sur des témoins non traités où les dégâts sur raisins ont été globalement limités. (figure 5).

Les conditions météorologiques ont été également défavorables à l'oïdium. Une augmentation de la pression a pu être constatée à la fin du mois de juin sur certains témoins non traités et sur les parcelles à historique oïdium et mal protégées, mais le vignoble est resté sain dans la majorité des cas sauf dans de rares situations (ex : sur Chardonnay dans l'Hérault).

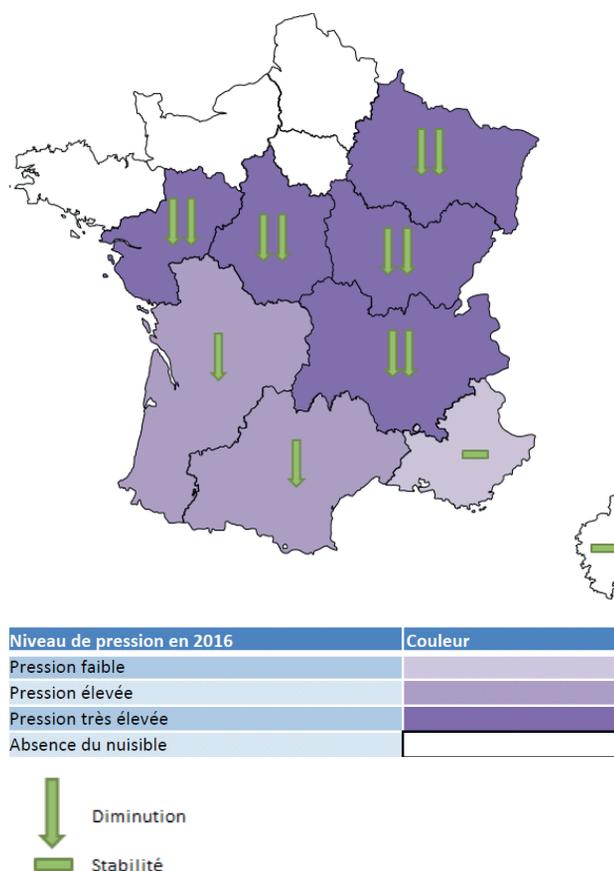
Le **black rot** ne s'est pratiquement pas manifesté. Seule la pourriture grise a provoqué des pertes de récolte dans certains secteurs du Sud-Ouest, en Bourgogne et surtout en Champagne. Dans un contexte global de

progression de la prévalence des maladies du bois, la campagne 2017 est marquée par une progression des symptômes dans les vignobles de l'Ouest, notamment sur Ugni-Blanc, Cabernet-Sauvignon et Sauvignon. Sur la façade Est, l'expression des symptômes est plutôt en retrait.

### → RAVAGEURS : UNE PRESSION TRÈS MODÉRÉE

Les principaux ravageurs de la vigne sont restés plutôt discrets en 2017. Le gel a perturbé la première génération de tordeuses et des dégâts significatifs n'ont été notés que très localement.

**Figure 5 : Pression du Mildiou en France en 2017**



### AUTEURS :

**Jacques Grosman**, Maa, direction générale de l'alimentation, département de l'expertise vétérinaire et phytosanitaire  
**Philippe Reulet**, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Nouvelle Aquitaine, service régional de l'alimentation